

Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant

Séance plénière du 7 juin 2023

Cette délibération transforme la politique d'éducation à l'environnement du Conseil régional en intégrant une politique d'accompagnement au changement de comportement d'individus et groupes effectivement en mesure d'agir pour les transitions environnementales.

Le CESER approuve cette stratégie, sa méthode d'élaboration (basée sur les connaissances issues des sciences sociales et comportementales), son contenu (proposition d'un modèle conceptuel susceptible d'être mobilisé dans de nombreuses politiques) et son objectif (accompagner pour la transition écologique). Il s'agit d'une méthode éprouvée de longue date, notamment par les associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui en sont expertes.

L'Assemblée socioprofessionnelle propose donc que ce modèle conceptuel soit mobilisé dans les différentes politiques régionales, pour aider à la mise en œuvre des objectifs de Néo Terra, et qu'un suivi de son application soit réalisé afin d'obtenir des retours d'expérience. La mise en œuvre de cette stratégie devra par ailleurs pouvoir bénéficier de budgets suffisants au regard de son ambition et de l'intérêt de la démarche méthodologique. Le CESER invite de plus le Conseil régional à s'assurer que cette mise en œuvre ne déséquilibre pas les structures d'éducation à l'environnement existantes ni les projets qu'elles mènent, qui restent nécessaires pour mener à bien la transition.

Enfin, le CESER rappelle que les changements de comportement, même collectifs et effectués par des décideuses et décideurs locaux, ne seront pas suffisants à eux-seuls face aux enjeux environnementaux si le cadre institutionnel national et européen reste inchangé : il sera nécessaire de lever des contradictions entre des politiques sur lesquelles la Région n'a que peu de leviers d'action.

Une délibération qui transforme la politique d'éducation à l'environnement en une politique d'accompagnement aux changements...

Cette délibération remplace, avec une approche renouvelée, la stratégie en faveur de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement soutenable adoptée en 2016 par le Conseil régional. Il ne s'agit plus tant d'éduquer et de sensibiliser aux questions environnementales que **d'accompagner les acteurs en situation d'agir pour qu'ils agissent effectivement, et ce dans la durée, en faveur des transitions environnementales.** D'une stratégie d'apport d'information à des publics larges, le Conseil

régional a décidé de passer à une stratégie *d'accompagnement à l'action de publics en situation d'agir*, grâce à une appropriation par ceux-ci tant des enjeux que des modalités d'action possibles. Ce changement de stratégie tient en particulier au constat que la connaissance ne suffit pas à entraîner l'action, et que l'urgence de la situation environnementale est telle qu'il convient d'engager les processus de changement sans attendre davantage.

Le Conseil régional a fixé dans la feuille de route Néo Terra les objectifs qu'il considère comme souhaitables pour le territoire, par thématique. S'il dispose de différents outils pour contribuer à les atteindre (par exemple les documents de planification et les appels à projets), le Conseil régional doit également compter sur la mobilisation effective de différents acteurs et actrices, toujours ancrés dans un territoire. La question qui se pose est celle de la meilleure manière de les engager à l'action, en complément des dispositifs régionaux existants, pour atteindre les objectifs de Néo Terra.

Afin de répondre à cette question, le Conseil régional s'est appuyé sur les connaissances scientifiques de multiples disciplines relevant des sciences sociales et comportementales. Ces réflexions ont abouti à la création d'un modèle conceptuel confronté à l'avis de différents professionnels de l'accompagnement au changement, qui est le mode opérationnel éprouvé, pratiqué notamment par les professionnels de l'EEDD. Il définit une méthode de réflexion, en différentes étapes, qui consiste à :

- identifier, pour un objectif de politique publique et sur un territoire donné, les personnes et groupes en mesure d'aider à atteindre cet objectif ;
- mesurer leur niveau de compréhension du sujet et de ses enjeux ;
- les accompagner pour construire et mettre en œuvre des actions adaptées, en partant de leurs réflexions ;
- évaluer l'efficacité des actions pour les ajuster au besoin.

Conformément à la volonté de la Région de prioriser ses efforts sur les personnes en capacité d'agir, les cibles principales de ce dispositif sont les décideurs et décideuses (élu.es des territoires, responsables d'entreprises, monde agricole ou encore forestier, entre autres). Mais outre les *individus*, le Conseil régional cible également les *groupes sociaux locaux*, dans une approche collective. Le deuxième type de cible du Conseil régional dans le cadre de ce dispositif spécifique est constitué des *lycéennes et lycéens de la région*, mais aussi, plus généralement, des jeunes, dans la continuité de l'action entreprise par le Conseil régional des jeunes. Leur capacité d'action est certes plus limitée que pour les décideurs locaux, mais réelle, et les compétences de la Région en la matière justifient de cibler davantage ces individus et groupes.

Afin de pouvoir accompagner au mieux les cibles, le Conseil régional s'appuiera sur des « *partenaires structurants* », tels que l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE). La stratégie prévoit en tant que de besoin de former ces partenaires. Un centre de ressources centralisant l'information sur l'accompagnement au changement dans le cadre de la transition écologique pourra par la suite être créé.

Des thématiques prioritaires d'accompagnement ont été définies pour une mise en œuvre à court terme de la stratégie. Il s'agit de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire, du littoral, de l'adaptation au changement climatique, de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables. Le modèle conceptuel pourra toutefois être déployé par la suite sur d'autres champs de compétences du Conseil régional.

Le règlement d'intervention joint à la stratégie définit plus spécifiquement les modalités de financement des actions. S'il s'agit bien de se substituer à l'ancienne stratégie d'éducation à l'environnement, le Conseil régional continuera à financer des actions en relevant, mais avec des taux de subvention moindres qu'auparavant et inférieurs à ceux des actions d'accompagnement au changement (30 % pour l'éducation à l'environnement contre 60 % pour l'accompagnement au changement).

... qui répond en cela à des préoccupations précédemment formulées par le CESER...

Dans son rapport *Enjeux d'une neutralité carbone en Nouvelle-Aquitaine en 2050*, adopté en juillet 2019, comme dans sa contribution sur la *Stratégie régionale de la biodiversité*, adoptée en juin 2022, le CESER a fait part de ses préoccupations quant aux capacités effectives des acteurs et actrices à passer à l'action, de ses craintes quant au décalage entre le « *penser* » et le « *faire* », de ses inquiétudes quant à l'absence de traductions concrètes dans les territoires de politiques pourtant bien pensées et cadrées.

La délibération actuelle constitue une forme de réponse à ces interrogations. Le CESER soutient ainsi cette nouvelle stratégie, tant pour sa méthode d'élaboration (appui sur les connaissances scientifiques) que pour son contenu (proposition d'un modèle conceptuel susceptible d'être appliqué à de nombreuses politiques pour

les améliorer ; recours à des partenaires structurants qui peuvent être des têtes de réseau mais aussi d'autres structures, dans le souci de s'adapter aux réalités locales) et son objectif (accompagnement dans la durée d'acteurs pour la transition écologique).

Il faut signaler que les problématiques santé-environnement – intégrées dans la politique globale « *One health* », (une seule santé) -, qui sont des priorités tant pour le CESER que pour le Conseil régional, doivent être incluses. Les associations d'EEDD sont d'ores et déjà engagées sur cette thématique.

... mais dont la mise en œuvre doit bénéficier de budgets suffisants et éviter de déstructurer l'offre d'éducation à l'environnement, laquelle reste nécessaire

La mise en œuvre de la stratégie est prévue à budget constant pour sa direction pilote, la Direction de l'environnement, par rapport à l'ancienne stratégie d'éducation à l'environnement. Or cette nouvelle stratégie correspond à une ambition bien supérieure, qui nécessite des compétences supplémentaires, davantage de temps d'échanges et de débats. Elle nécessite aussi l'élaboration de nouveaux outils et dispositifs adaptés aux cibles ou thématiques. Ces investissements en innovation doivent pouvoir être financés. Le CESER espère que les budgets alloués à la mise en place de cette nouvelle stratégie seront suffisants pour qu'elle puisse s'épanouir dans tout son potentiel – que les projets soient pilotés par la Direction de l'environnement, la Direction de l'énergie et du climat ou bien, comme cela est envisagé, par les autres directions du Conseil régional (Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, Direction du tourisme).

Outre cette question de budget, le CESER souligne l'importance que les projets d'éducation à l'environnement (biodiversité/milieus/climat) puissent continuer à être menés par ailleurs, en particulier auprès des publics scolaires. Cependant, pour le CESER, la distinction entre des actions dites « *d'éducation* » et celles « *d'accompagnement au changement* » peut s'avérer délicate, l'EEDD ayant toujours pour but de déboucher sur l'action et pour agir, il faut d'abord comprendre.

Les jeunes sont un public stratégique pour la transition, même s'ils ne sont pas et ne seront pas rapidement en situation de responsabilités. La jeunesse, malgré des comportements contradictoires, est actuellement en première ligne en matière d'exigence de transition écologique de la société. L'éducation qu'elle reçoit en la matière doit lui permettre de concrétiser ses engagements. Par ailleurs, comme les publics scolaires sont renouvelés chaque année, le financement des actions et des projets doit s'inscrire dans la durée. Si l'Assemblée socioprofessionnelle prend bonne note de la volonté de la Région de se tenir au plus près de ses compétences (et du fait que les actions pourront continuer à être financées dans le cadre du FEDER 2021-2027), elle considère nécessaire que les pouvoirs publics garantissent la poursuite de ces projets.

Aussi, pour le CESER, les objectifs poursuivis gagneraient à ce que la Région s'assure que la nouvelle stratégie ne met pas en difficulté les structures historiquement et actuellement actives dans le champ de l'éducation à l'environnement, dont les missions restent incontournables. Le CESER appelle également le Conseil régional à prendre appui sur l'ensemble des réseaux associatifs de l'EEDD qui maillent au plus près les territoires. Ces réseaux sont expérimentés aussi bien en appui des démarches de développement durable des collectivités qu'auprès du monde économique à travers les divers aspects de la RSE.

Préconisations :

- **s'assurer tout au long de la mise en œuvre de la stratégie que les budgets alloués sont à la hauteur des ambitions ;**
- **inciter les autres directions du Conseil régional à se saisir du modèle conceptuel pour intégrer l'environnement à leurs politiques ;**
- **réaliser des retours d'expérience de l'utilisation de ce modèle, afin d'identifier de manière fine dans quelle mesure il fonctionne et est reproductible à d'autres situations ;**
- **veiller à ce que les projets d'éducation à l'environnement puissent se poursuivre malgré un moindre financement du Conseil régional ;**
- **s'appuyer sur l'ensemble des réseaux associatifs de l'EEDD.**

Enfin, en guise de conclusion, cette stratégie est importante mais non suffisante face à l'urgence de la transition : les changements de comportement à cadre institutionnel inchangé, même des décideurs et décideuses, ne peuvent seuls faire réussir la transition. Une cohérence d'ensemble de la parole publique et, plus globalement, des politiques publiques sera nécessaire. Un des freins de la transition est en effet la coexistence de politiques contradictoires, avec encore nombre d'entre elles néfastes pour l'environnement. Il en va de même pour les législations, ce sur quoi la Région ne dispose que de leviers d'action marginaux. Une mise en cohérence s'accompagnant certainement d'un renforcement des législations en faveur d'une transition environnementale aussi bien en France qu'à l'échelle européenne sera également nécessaire.



Vote sur l'avis du CESER

« **Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant** »

141 votants
140 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine